

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° 271 / 2022

Objet : Mise à disposition de salles d'équipements sportifs à l'Association A.D.L.M

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibérations des Conseil Municipal du 4 juillet 2020

CONSIDERANT la demande mise à disposition de salles à l'Association AVENIR.

DECIDE

Article 1 - de signer une convention avec l'Association A.D.L.M, représentée Madame Véronique BICHELBERGER domiciliée 4, rue Averroes, 95400 VILLIERS LE BEL, relative aux prêts d'équipements suivants :

Parc des sports et des loisirs, terrain d'honneur, tribune, terrain synthétique, toilettes et vestiaires

- Le samedi 16 juillet 2022 de 8h à 23h
- Le dimanche 17 juillet 2022 de 8h à 23h

Article 2 – Cette convention est conclue à titre gratuit.

Article 3 - le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

À Villiers le Bel, 13 juillet 2022
Le Maire,
Jean - Louis MARSAC

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux sports
Jamil RAJA

